

## Départements de l'ISERE

Communes de Saint Victor de Morestel, Brangues, Morestel, Le Bouchage, Passins, Arandon et Creys-Mépieu.

### **ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE présentée par la société SOREXTO en vue d'exploiter une installation de fabrication de supports de culture sur la commune de SAINT VICTOR DE MORESTEL**

Du 23 octobre 2018 au 23 novembre 2018

Maître d'ouvrage: Société SOREXTO

#### **Avis motivé et conclusions du commissaire enquêteur**

#### **Préambule**

La SARL SOREXTO est spécialisée dans la fabrication de supports de culture (terreaux, amendements organiques) à partir de matières premières d'origine végétale. Implantée depuis plus de 35 ans sur ce site, la société s'est développée grâce à l'obtention de nouveaux marchés notamment auprès de grands distributeurs.

L'entreprise formule, fabrique et commercialise sous son propre nom et à façon pour ces clients. Les terreaux sont conditionnés en sacs pour la commercialisation

en magasin, des livraisons vrac et en big-bag sont également opérées pour certains clients.

Les évolutions des dernières années et l'extension du périmètre du site conduisent désormais à des capacités de production relevant d'un classement en autorisation du site, ce qui a conduit à la réalisation de ce dossier de régularisation.

Sorexto n'est pas un composteur (il ne produit pas ses matières premières), c'est un mélangeur.

Sorexto produit environ 70.000 m<sup>3</sup> par an de supports de culture.

La fabrication des supports de culture est réalisée par mélange de différentes matières premières d'origine principalement végétales qui sont préalablement broyées et calibrées avant d'être mélangées pour produire le produit final.

Selon les formulations, un produit peut contenir plus d'une dizaine de matières premières différentes.

Ces phases de préparation sont opérées à l'aide de machines électriques assurant le broyage, le criblage, le mélange et les phases de transfert par tapis roulant. Toutes les matières premières sont stockées en extérieur sur une plate-forme imperméabilisée.

Une fois préparé, le produit est conditionné en sacs de 10 à 80 litres par trois lignes de conditionnement entièrement automatisées qui permettent le remplissage et la palettisation des sacs. Les produits finis sont ensuite stockés temporairement en extérieur sur la plate-forme Sud du site.

En termes d'implantation, le site de 4 hectares est composé d'une grande parcelle comprenant une plate-forme coté Nord dédiée aux matières premières et une plate-forme coté sud pour les produits finis. Les opérations de conditionnement sont réalisées dans un bâtiment d'environ 3 240 m<sup>2</sup> qui intègre également un local de stockage des films pour sacs plastiques, des activités de broyage sous abri et quelques stockages de matières premières sensibles.

Le site, exploité par la société SOREXTO sur la commune de Saint Victor de Morestel, se situe au sein d'une zone d'activités à vocation industrielle avec néanmoins présence de 2 habitations en limite de propriété du site à environ 50 mètres au Nord-est.

L'effectif actuel de ce site est de 13 permanents et de 2 CDD.

Il n'y a pas d'activité la nuit, les week end et les jours fériés.

## Avis et conclusions motivées

- L'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Sorexto en vue d'exploiter une installation de fabrication de supports de culture sur la commune de St Victor de Morestel s'est déroulée dans des conditions normales qui n'appellent pas de remarques particulières de ma part :

- Dossier complet dénotant une bonne préparation
- Accueil convivial dans la Mairie
- **Deux personnes** sont venues pendant les permanences du commissaire enquêteur et ont laissé 2 observations.
- **Personne** n'est venu en dehors des permanences.
- **Aucun courrier** n'a été adressé au commissaire enquêteur pendant l'enquête.

- J'ai examiné le dossier réalisé par Ecodev pour le compte de la société Sorexto et constaté que ce dossier permet aux habitants de la commune de St Victor de Morestel de se faire une juste idée des conséquences sur l'environnement de l'exploitation d'une installation de fabrication de supports de culture.

- Au cours des entretiens avec le directeur du site, j'ai constaté la bonne volonté de Sorexto jusqu'à ce jour pour limiter au mieux les nuisances liées au bruit et à la poussière qui posent problème aux deux proches riverains (talus, mur, arrosage, etc.) ainsi que les nuisances environnementales liées aux eaux de ruissellement sur la plate-forme étanche.

Les réponses au procès verbal de synthèse vont dans le même sens et devraient satisfaire ces deux proches riverains avec lesquels le dialogue est cordial et efficace.

En effet :

- J'ai noté que la société Sorexto, **soucieuse de limiter ses nuisances visuelles, sonores et celles liées à la poussière**, a projeté la construction de deux bâtiments d'activité pour abriter un mélangeur et 2 cribles, ainsi que l'acquisition d'un broyeur électrique de 300 kw, beaucoup moins sonore qu'un broyeur thermique.

- J'ai noté aussi que la société Sorexto, pour répondre aux desiderata de ses proches voisins, a mandaté un paysagiste pour implanter un talus paysager devant la maison de Monsieur Teillon et projette d'allonger le mur devant chez Monsieur Raillard, limitant ainsi **les nuisances visuelles** du site.

- J'ai noté encore que la société Sorexto, **dans un but de protection de l'environnement**, projette d'implanter un bassin tampon (410 m<sup>3</sup>) et de traitement des eaux pluviales de ruissellement collectées sur la plate-forme de stockage des matières premières coté Nord du site. Ce projet permettra de limiter les flux et les débits en période pluvieuse vis-à-vis du milieu récepteur en aval et aussi de limiter l'impact de l'activité (décantation et prétraitement) vers la zone Natura 2000 située à proximité et à l'aval hydraulique du site.

- La Société Sorexto m'a répondu verbalement au problème **d'odeurs** posé par Mrs Teillon et Raillard en disant que le phénomène n'était pas fréquent et dépendait du sens du vent. C'est une réponse peu satisfaisante. Ceci-dit, le problème n'est pas facile à résoudre.

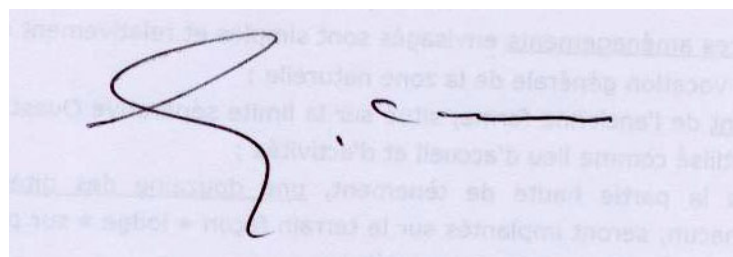
- A mettre à l'actif de Sorexto pour la défense de la planète, l'équipement d'une toiture d'atelier de panneaux photovoltaïques. Puissance de pointe, 250 KVA.

**En conséquence, j'émetts un avis favorable** sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Sorexto en vue d'exploiter une installation de fabrication de supports de culture sur la commune de St Victor de Morestel,

avec la recommandation suivante :

Prêter une oreille attentive aux demandes des 2 proches voisins de l'entreprise.

Fait à Montbonnot le 23 décembre 2018

A handwritten signature in black ink on a light blue background. The signature is stylized and appears to read 'G. Candelier'.

Georges Candelier - commissaire enquêteur